



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : 3 mars 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/03/36

Date Convocation 19/02/2026	<p>Le 3 Mars Deux Mille Vingt Six à 19 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 17 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Michel CHARUAU, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Manuella AUGEREAU, Michel BOURGERY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Yannick RIVALIN et Patrice BERNARD.</p> <p>PROCURATIONS 6 : Valérie AURIAUX, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD, Line CHARUAU, Dany HERBRETEAU qui ont donné respectivement procuration à Anne-Claude CABILIC, Isabelle CADOU, Brigitte GIGOU, Rémy BONNIN, Yannick RIVALIN et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU.</p> <p>ABSENTS 4 : Jean-Marie CAMBRELENG, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT et Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
Date Affichage 19/02/2026	
Nombre de Conseillers :	
- en exercice 27 - présents 17 - procurations 06 - absents 04	

PROGRAMME DEPARTEMENTAL LOGEMENT AMENAGEMENT : SOLLICITATION D'UNE AIDE FINANCIERE POUR LA CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS SOCIAUX, IMPASSE DES RIEUX

Rapporteur : Carole CHARUAU

La commune de l'Île d'Yeu a initié avec Vendée Habitat en maître d'ouvrage un projet de logements locatifs sociaux, situé impasse des Rieux dans le bourg de Saint-Sauveur. Ce projet sera composé de 10 logements, dont 4 logements T2 et 6 logements T3. Le montant prévisionnel de l'opération est de 2 200 000 € HT. Afin de financer ce programme, la Commune met à disposition le terrain à titre gracieux à Vendée Habitat et apportera une subvention complémentaire d'un montant de 400 000 €.

Le logement est un enjeu majeur pour le département de la Vendée, du fait de son attractivité économique et résidentielle qui crée une tension sur les marchés de l'habitat tant pour l'accèsion à la propriété que pour la location. Dans ce contexte et pour permettre aux communes vendéennes de faire face à ces enjeux, un Programme Départemental d'aide est mis en œuvre pour le Logement et l'Aménagement des communes depuis 2022. Ce dispositif départemental a pour objectif d'accompagner les communes dans la réalisation d'opérations répondant à la fois à cet objectif d'optimisation de la consommation foncière, de production de logements tout en participant au développement de la qualité du cadre de vie. Ce programme vise à proposer à l'ensemble des communes du département une aide financière portant sur :

- Les études nécessaires à leur projet,
- La production de logements et/ou de commerces, l'aménagement des espaces publics en centre-bourg et le développement des mobilités durables,
- Le déficit engendré par l'acquisition et la réutilisation du foncier bâti.

La commune de l'Île d'Yeu souhaite solliciter une aide financière du Département au titre de ce programme pour le projet de logements des Rieux.

Sont concernés les travaux, dans la limite d'un plafond de dépenses éligibles de 500 000 € H.T., permettant de mener à bien le projet de création de logements, de revitalisation urbaine et d'aménagement des centres bourgs et centres villes. Le taux de subvention est de 20% soit un montant maximum de 100 000 € de subvention.

Au vu du projet de construction impasse des Rieux, Vendée Habitat pourrait bénéficier d'une aide du Département de la Vendée dans le cadre du programme départemental Programme d'Aide au Logement et à l'Aménagement (PDLA). Madame la Maire propose de flécher à Vendée Habitat sur la partie dépenses éligibles au titre des travaux : 10 000 € par logement soit 100 000 € pour 10 logements.

Madame la Maire propose donc de flécher 10 logements sur le Programme Départemental Logement Aménagement (PDLA), ce qui permettrait à Vendée Habitat de bénéficier de la subvention allouée au titre du logement.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (22 POUR, 1 ABSTENTION : Michel BOURGERY) :

- ♦ **ACCEPTE** cette proposition et l'orientation du fléchage.
- ♦ **VALIDE LA SOLLICITATION** du Département de la Vendée pour l'octroi de l'aide ci-dessus citée à Vendée Habitat
- ♦ **CHARGE** Madame la Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
La maire,
Carole CHARUAU